



Travaux de remise en état suite a expulsion

Par **Minos**, le **18/10/2019** à **14:42**

Bonjour

Nous devons effectuer de gros travaux de rénovation pour un appartement dont les locataires ont été expulsés

Cet appartement est loué via une agence mandataire

Cette agence nous affirme que nous avons obligation de passer par elle pour faire effectuer les devis et les travaux car c'est elle qui est en relation avec l'assurance loyers impayés et qui devrait couvrir une petite partie des sommes engagées bien que ce soit nous qui payons les primes à cet assureur (via l'agence)

question Sommes nous obligés de passer par l'agence pour les travaux ?

et si nous faisons faire les travaux en direct avec une entreprise comment pouvons nous faire jouer la garantie de l'assureur avec qui nous n'avons jamais été en contact ?

merci pour vos réponses

Par **oyster**, le **19/10/2019** à **08:48**

Bonjour,

Votre agence possède un MANDAT pour vous représenter, et assure la relation avec l'assurance qui possède des entreprises agréées.....

Reste à comparer deux devis pour savoir si celui de l'assurance est bien conforme à la remise à niveau des "dégradations".

La lecture des conditions particulières du contrat d'assurance (qu'il suffit de demander à l'agence) apporte la réponse à votre question !...

Par **janus2fr**, le **19/10/2019** à **09:29**

Bonjour,

Si vous avez souscrit une assurance, vous devez en posséder contrat, conditions générales et conditions particulières. Ce sont ces documents qui font foi...